Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-TH-145, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ BAT-TH-145 (v. A23.1) : Mise en place d'un système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une basse pression flottante

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) :……..
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :…….
Référence de la facture :…….
*Nom du site des travaux ou nom de la copropriété :……..
*Adresse des travaux :……
Complément d'adresse :…….
*Code postal :…….
*Ville :……..

Secteur de réalisation de l'opération :
*Bâtiment tertiaire : OUI NON
NB : Les centres de données informatiques (Datacenter) ne sont pas éligibles à l'opération. Un centre de données informatiques (ou Datacenter) est un bâtiment ou un local au sein d'un bâtiment centralisant des équipements informatiques (serveurs, baies de stockage, équipements réseaux, etc.) permettant le stockage, le traitement et la protection des données informatiques.

A remplir si le bâtiment est neuf :
*Le bâtiment relève de la catégorie CE1 : OUI NON
NB : La catégorie CE1 est définie par les arrêtés du 26 octobre 2010 et du 28 décembre 2012 relatifs aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments.

*Le système de régulation installé sur le groupe de production de froid permet d'avoir une basse pression flottante :
OUI NON
NB : ce système de régulation adapte automatiquement la consigne de la pression d'évaporation (basse pression) ou de température en sortie de l'évaporateur en fonction du besoin de froid.

*Application du groupe de production de froid (une seule case à cocher) :
Climatisation destinée au confort des occupants
La climatisation de confort exclut les bâtiments neufs relevant de la catégorie CE1.
Autres applications de type réfrigération ou conditionnement d'ambiance hors confort des occupants

*Caractéristiques du groupe de production de froid :
Puissance électrique nominale totale (P) en kW :……..
Marque et référence du groupe de production de froid :……..
NB : la puissance électrique nominale à retenir est celle figurant sur la plaque signalétique du groupe de production de froid (mono-compresseur ou multi-compresseurs) ou à défaut celle indiquée sur un document issu du fabricant du groupe mono-compresseur ou multi-compresseurs. La puissance du ou des compresseurs de secours n'est pas comptabilisée.